



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget primitif 2018 est présenté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Ainsi dès le stade du budget primitif, nous disposons d'une vision globale des crédits totaux ouverts pour l'année 2018.

Le vote des crédits en section d'investissement portera exclusivement sur les propositions nouvelles au titre de l'année 2018. Néanmoins, l'équilibre de cette section doit tenir compte des restes à réaliser, dépenses engagées mais non mandatées en 2017, qu'il convient de reporter et d'intégrer en 2018.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif.

Le rapport d'orientation budgétaire du 22 février dernier a permis de prendre la mesure des contraintes dans lesquelles le budget primitif devait être élaboré.

Ce budget présente une parfaite maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (-0,41% par rapport au BP 2017). En effet, dans un contexte économique toujours aussi tendu, il traduit une nouvelle fois les efforts d'économies menés par la municipalité afin de maintenir l'équilibre financier et cela sans augmentation de la fiscalité locale malgré une nouvelle contraction des recettes réelles de fonctionnement (-1,92% par rapport au BP 2017).

Les objectifs de la commune restent les suivants :

- Maintenir la qualité des services publics et les services à la population ;
- Maintenir l'endettement à un niveau raisonnable ;
- Maintenir l'investissement à un niveau compatible avec les dépenses d'équipements de la commune.

BUDGET PRINCIPAL

1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2018	15 644 159,00 €	13 366 450,41 €
		+	+
Reports	002 Résultat de fonctionnement reporté 2017	0,00 €	2 277 708,59 €
		=	=
	Total section de fonctionnement	15 644 159,00 €	15 644 159,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2018 (y compris le compte 1068)	4 217 576,10 €	4 353 118,24 €
		+	+
Reports	Restes à réaliser 2017	992 844,39 €	1 603 483,76 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2017	746 181,51 €	0,00 €
		=	=
	Total section d'investissement	5 956 602,00 €	5 956 602,00 €

TOTAL

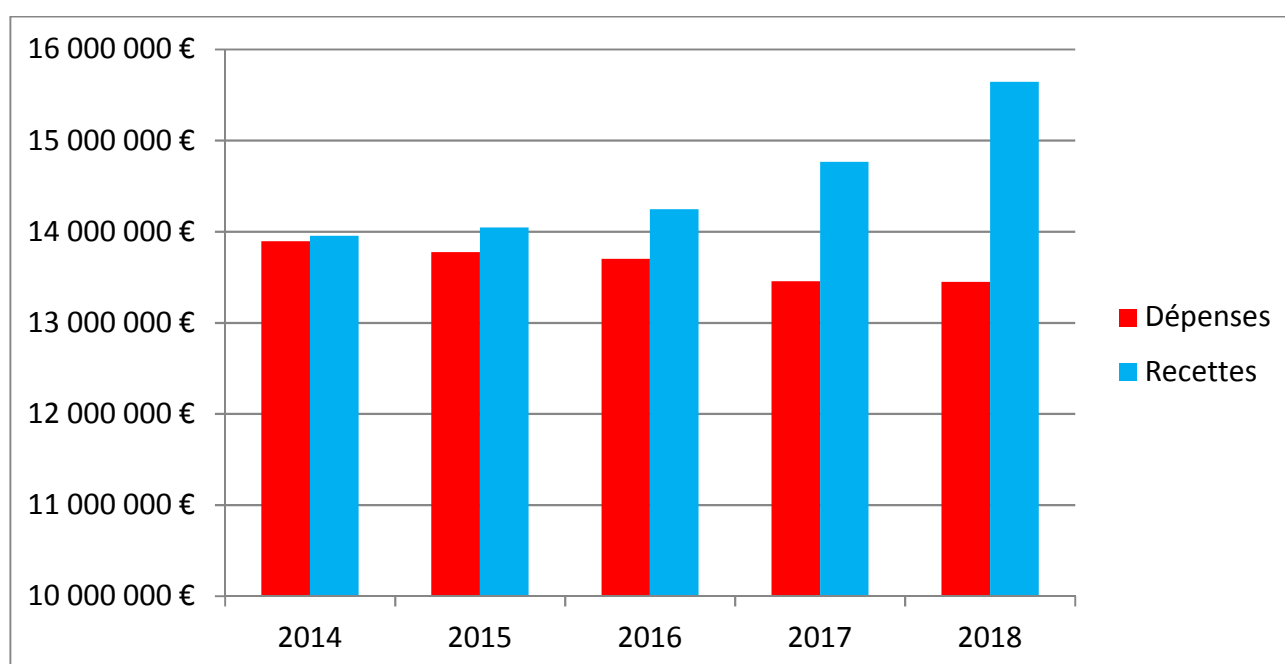
	Total du budget	21 600 761,00 €	21 600 761,00 €
--	------------------------	------------------------	------------------------

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 15.644.159€.

Cette somme permet de financer :

- Des dépenses de fonctionnement pour 13.447.503€.
- Un virement vers la section d'investissement d'un montant de 2.196.656€ ;



2014 : BP voté sans reprise des résultats N-1.

L'écart notable entre les recettes et les dépenses de fonctionnement au BP 2018 est la conséquence d'un excédent en 2017 plus important que les années précédentes (2.277.708,59€ en 2017 contre 1.203.468,13€ en 2016).

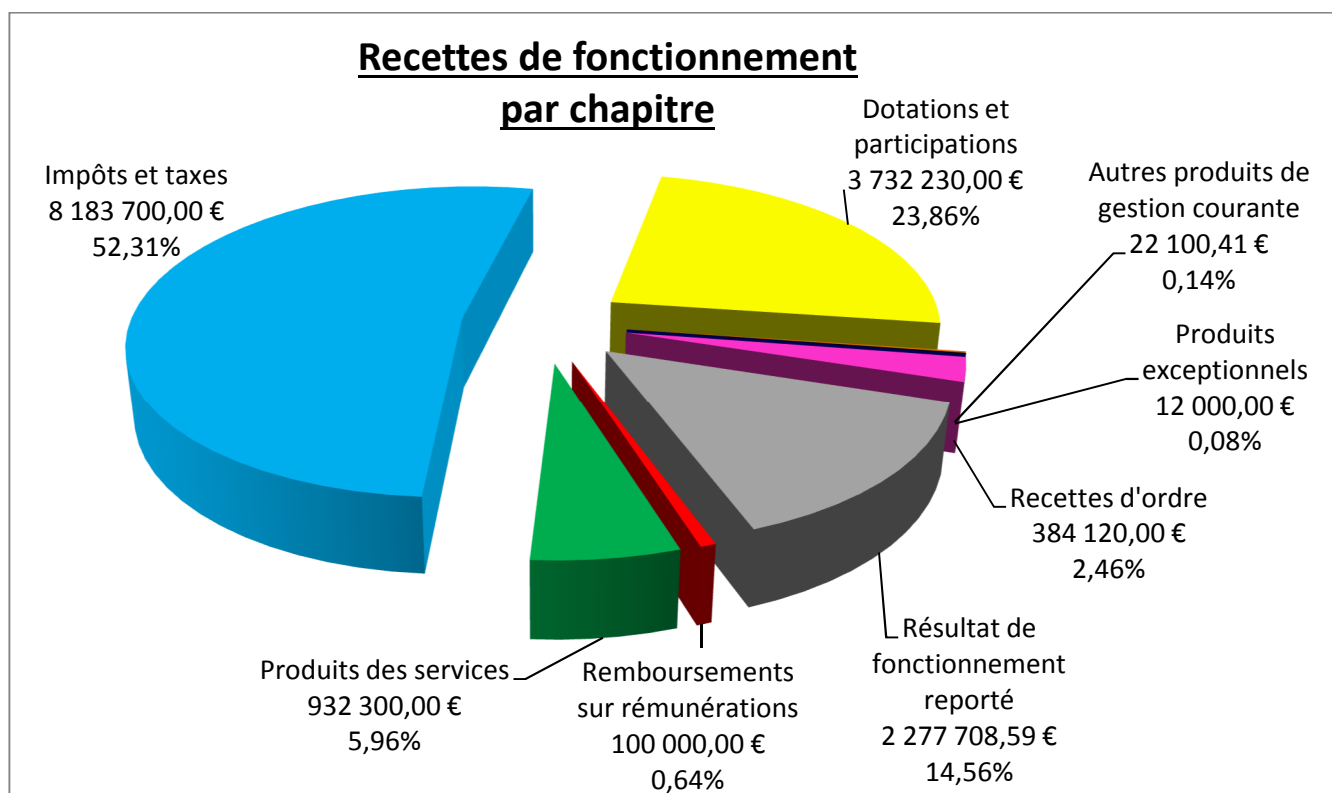
Celui-ci est la résultante des éléments suivants :

- D'importantes économies ont été réalisées en dépenses de fonctionnement en 2017 ;
- La commune a perçu des recettes de fonctionnement non pérennes et non prévues au budget primitif 2017 ;
- Des travaux programmés en 2017 n'ont pu être lancés : les crédits ont donc été reportés à 2018.

Cet excédent permet donc à la commune de prévoir des dépenses d'équipement à un niveau sensiblement supérieur à celui présenté au BP 2017.

a. Recettes de fonctionnement

	BP 2017	BP 2018	Evolution en %
013 Remboursements sur rémunérations	175 000,00 €	100 000,00 €	-42,86%
70 Produits des services	1 079 400,00 €	932 300,00 €	-13,63%
73 Impôts et taxes	8 705 000,00 €	8 183 700,00 €	-5,99%
74 Dotations et participations	3 144 750,00 €	3 732 230,00 €	18,68%
75 Autres produits de gestion courante	37 500,87 €	22 100,41 €	-41,07%
77 Produits exceptionnels	17 000,00 €	12 000,00 €	-29,41%
78 Reprises sur provisions	78 110,00 €	0,00 €	-
Total recettes réelles	13 236 760,87 €	12 982 330,41 €	-1,92%
042 Opérations d'ordre	325 620,00 €	384 120,00 €	17,97%
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 203 468,13 €	2 277 708,59 €	89,26%
Total recettes de fonctionnement	14 765 849,00 €	15 644 159,00 €	5,95%



➤ Chapitre 013 - Atténuations de produits :

Elles correspondent à une estimation des remboursements du personnel en arrêt maladie longue durée ainsi qu'à la participation de l'État pour certains contrats aidés. Ce chapitre est en diminution en raison de la suppression des contrats aidés par l'Etat. Par ailleurs, les arrêts maladie longue durée ne sont pas prévisibles. Ils ne peuvent donc pas être comptabilisés au budget primitif.

➤ **Chapitre 70 - Produits des services du domaine et des ventes diverses :**

Les ventes de produits et autres redevances du domaine présentent une diminution de 147.100€ par rapport au BP 2017, soit plus de 13%, pour deux raisons :

- La suppression des NAPS (nouvelles activités périscolaires) ;
- L'ajustement des recettes provenant des budgets annexes dans le cadre de la mise à disposition du personnel (budgets eau et assainissement).

Ce chapitre comprend principalement les produits des services petite enfance, jeunesse et de la restauration scolaire (824.000€).

➤ **Chapitre 73 - Impôts et taxes :**

Ils sont constitués à 74% par les produits des contributions directes locales.

La loi de finances fixait jusqu'à présent pour l'année suivante un coefficient d'actualisation des valeurs locatives. La loi de finances pour 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ainsi en 2018, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017. Les prévisions de recettes fiscales associés aux trois « taxes ménages » reprennent cette évolution (+1%).

Toutefois, le produit de fiscalité directe locale devrait être en diminution par rapport au réalisé 2017 en raison du dégrèvement de 30% pour 80% des foyers : 6.050.000€ au BP 2018 contre 6.774.562€ notifiés en 2017. Ce dégrèvement, estimé à 750.000€ (dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles en avril), sera intégralement compensé au chapitre 74 « dotations et subventions ».

Les taux restent identiques aux années précédentes.

L'attribution de compensation versée par la CCVG est estimée à 1.308.700€ (montant identique à celui inscrit au BP 2017). Celle-ci pourra être modifiée lors d'une décision modificative après finalisation du travail de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Les taxes additionnelles sur les droits de mutation sont estimées à 400.000€ en 2018.

La taxe sur l'électricité devrait être stable par rapport à 2017 (270.000€ au BP 2018).

La taxe locale sur la publicité extérieure est en baisse par rapport à 2017 (100.000€ au BP 2018 contre 112.000€ au BP 2017).

➤ **Chapitre 74 -Dotations et participations :**

Ce chapitre est composé pour 53% par la dotations globale de fonctionnement (DGF).

La part forfaitaire de la DGF est estimée à 1.166.000€ soit une diminution d'environ 35.000€ par rapport au réalisé 2017 en raison d'une nouvelle baisse de la population (aucune contribution au redressement économique en 2018 pour Solliès-Pont).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est quant à elle estimée à 560.000€ (réalisé 2017 : 550.390€) et la dotation nationale de péréquation (DNP) à 240.000€ (réalisé 2017 : 272.642€).

Les compensations versées par l'État au titre des exonérations de fiscalité vont encore une fois être profondément impactées (BP 2018 : 1.053.000 € ; réalisé 2017 : 316.840€).

La loi de finances 2018 fixe :

- La suppression totale de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle, soit -6.560€ par rapport au réalisé 2017 (cette dotation avait déjà subi de très fortes diminutions au cours des années précédentes) ;
- Le dégrèvement de taxe d'habitation à hauteur de 30% pour 80% des foyers : il est à ce jour estimé à 750.000€. Ce montant, « perdu » en fiscalité, sera entièrement compensé et viendra donc augmenter considérablement le montant des compensations, soit 1.030.000€ estimés contre 286.736€ perçus en 2017 ;

La compensation au titre de l'exonération de taxes foncières devrait être relativement stable : 23.000€ au BP 2018 (réalisé 2017 : 23.544€).

La commune perçoit également deux dotations de la caisse des allocations familiales. Elles concernent le multi-accueil et le service jeunesse et représentent 629.000€ en 2018.

➤ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :**

Il s'agit essentiellement des loyers perçus (locaux de la Trésorerie etc.), des indemnités reçues dans le cadre de jugements et de la participation aux frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage) désormais demandée dans le cadre de la mise à disposition des salles et des bâtiments municipaux.

Ce chapitre présente une nette diminution en 2018 (-41%). Ceci est la répercussion de l'arrivée à terme du contrat de location du bureau des titres sécurisés ainsi que de la baisse du nombre de jugements. Les sponsors ne sont pas pris en compte. Ils seront ajoutés au budget, après attributions, lors de décisions modificatives.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels :**

Il s'agit du remboursement de divers sinistres par les assurances.

➤ **Chapitre 042 - Opérations d'ordre :**

Elles sont constituées :

- Des travaux en régie à hauteur de 300.000€ : il s'agit des travaux effectués par le personnel communal correspondant à des dépenses d'immobilisations (travaux neufs) ;
- Des amortissements à hauteur de 84.120 € : ceux-ci sont en nette augmentation suite à la mise en place de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées (63.760€ au BP 2018).

Les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de

respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

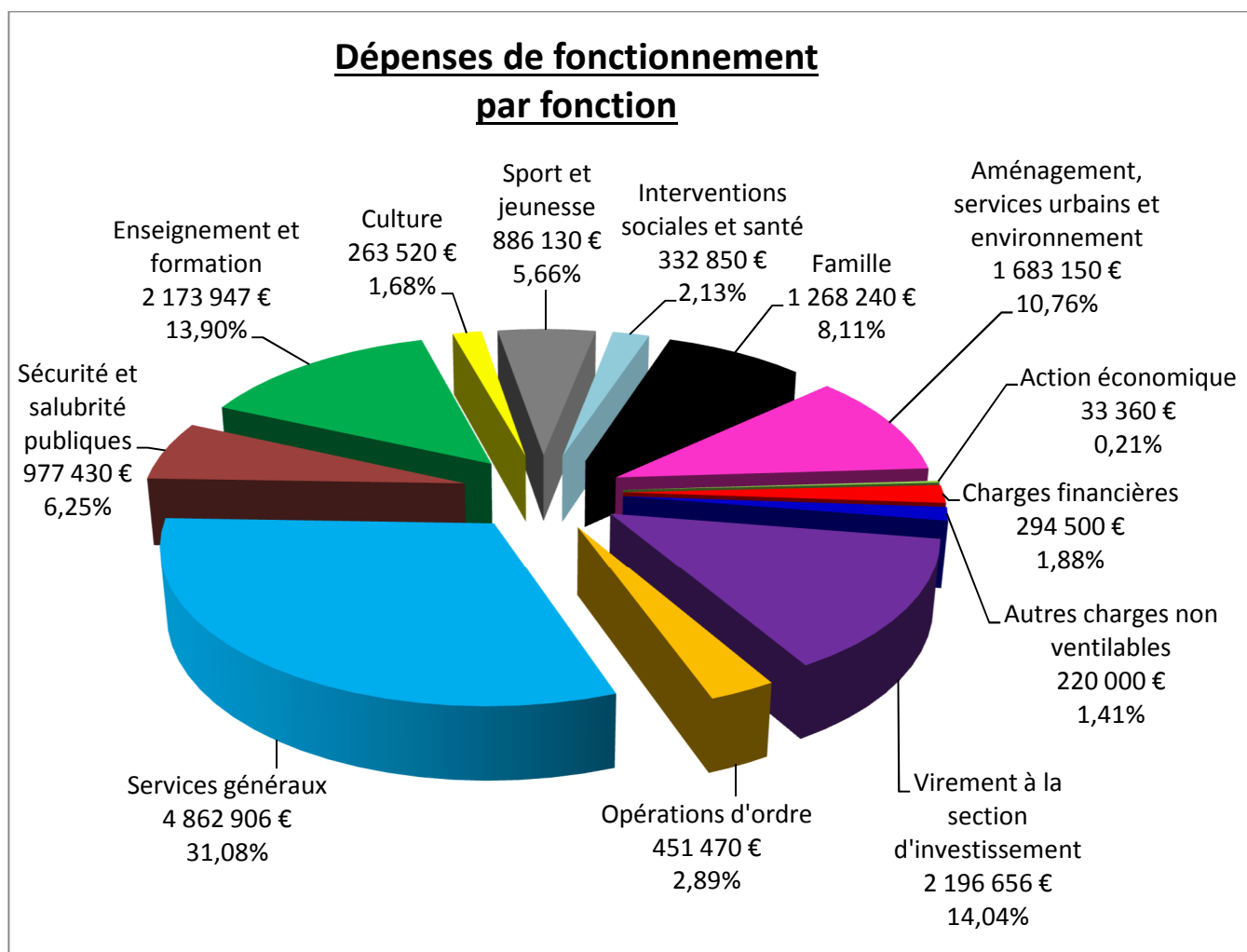
Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement (des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie).

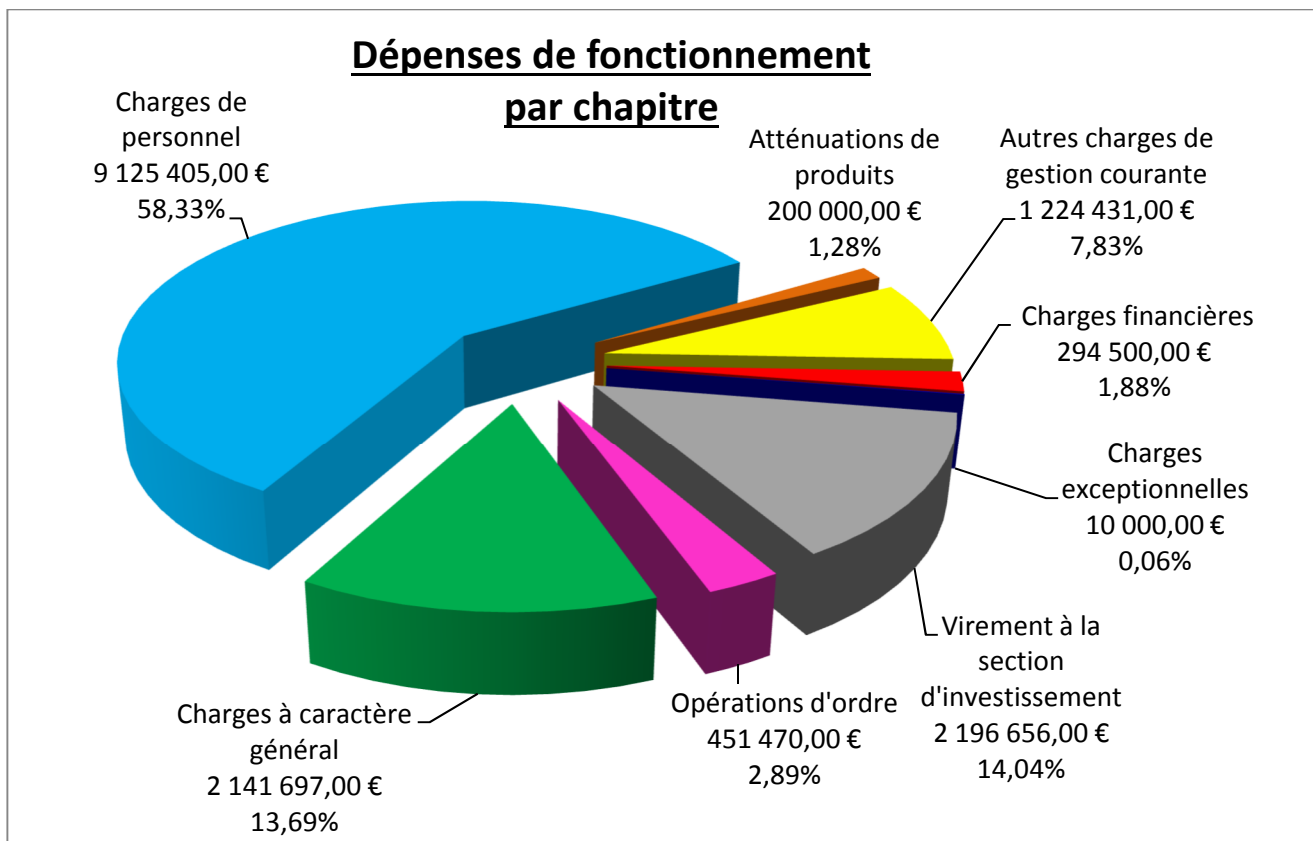
➤ **Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté :**

Il s'agit du résultat cumulé de l'exercice 2017, reporté sur l'exercice 2018. Celui-ci nous permet de réaliser un important virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

b. Dépenses de fonctionnement

	BP 2017	BP 2018	Evolution en %
011 Charges à caractère général	2 146 347,00 €	2 141 697,00 €	-0,22%
012 Charges de personnel	9 237 978,00 €	9 125 405,00 €	-1,22%
014 Atténuations de produits	120 900,00 €	200 000,00 €	65,43%
65 Autres charges de gestion courante	1 235 570,00 €	1 224 431,00 €	-0,90%
66 Charges financières	307 500,00 €	294 500,00 €	-4,23%
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	10 000,00 €	900,00%
Total dépenses réelles	13 049 295,00 €	12 996 033,00 €	-0,41%
023 Virement à la section d'investissement	1 310 774,00 €	2 196 656,00 €	67,58%
042 Opérations d'ordre	405 780,00 €	451 470,00 €	11,26%
Total dépenses de fonctionnement	14 765 849,00 €	15 644 159,00 €	5,95%





➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général :**

Ce chapitre comprend notamment les charges afférentes aux fluides, aux fournitures, aux divers contrats de maintenance et aux frais de télécommunication. Il présente une stabilité par rapport au BP 2017 (-0,22%).

En effet, l'objectif est désormais de pérenniser les économies drastiques faites en 2017 (diminution de la plupart des charges compressibles de 50% par rapport au BP 2016, économies sur les fluides, renégociation des contrats).

Les classes transplantées avaient été supprimées à titre exceptionnel en 2017 pour des raisons budgétaires. Elles sont réintégrées au budget en 2018 (17.000€).

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel :**

Les prévisions 2018 sont inférieures à celles inscrites au BP 2017. En effet, la commune de Solliès-Pont poursuit ses efforts en matière de resserrement des dépenses de personnel notamment par :

- ✓ Le non remplacement de certains agents quittant la collectivité :
 - Trois départs à la retraite en 2017 (non remplacés) ;
 - Sept départs à la retraite en 2018 (quatre remplacés). L'économie est estimée à 166.000€.
- ✓ La démonétisation du compte épargne temps (économie d'environ 53.000€) ;
- ✓ Une nouvelle réduction des heures supplémentaires : 70.000€ estimés en 2018, soit une diminution de 53% depuis 2015.

Par ailleurs l'Etat a pris plusieurs mesures d'économies :

- ✓ La mise en place d'un jour de carence : depuis le 1er janvier 2018, la rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de droit public n'est plus maintenue lors du premier jour de congé de maladie ordinaire ;
- ✓ Un nouveau gel du point d'indice ;
- ✓ Le report à 2019 de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), soit une économie de 35.000€ en 2018 pour la commune ;
- ✓ Stabilité des cotisations patronales IRCANTEC et CNRACL (retraite) et diminution des cotisations ASSEDIC.

Pourtant, certaines décisions étatiques viennent tout de même charger la masse salariale :

- ✓ L'augmentation du SMIC (+15.000€) ;
- ✓ La suppression des contrats aidés : ils sont remplacés par les « contrats emploi compétences ». La commune a déjà dû avoir recours à des CDD en remplacement de certains contrats aidés (dépenses supplémentaires en 2018 : environ 93.000€ ; perte de recettes estimée à 89.000€).
- ✓ L'augmentation de la CSG : le taux est relevé de 1,7 points. Cette hausse devrait normalement être compensée par la suppression de la cotisation salariale maladie des fonctionnaires et agents contractuels de droit public relevant du régime général, la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité et complétée par la création d'une indemnité compensatrice spécifique ;

Par ailleurs, une légère hausse des charges de personnel est également prise en compte en conséquence des évolutions de carrière (Glissement Vieillesse Technique).

➤ **Chapitre 014 – Atténuation de produits :**

Ce chapitre correspond principalement à la contribution de la ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) ainsi qu'à quelques remboursements de fiscalité (taxe sur les terrains constructibles non bâtis, dégrèvements divers).

La contribution de la commune au FPIC continue son accroissement exponentiel puisqu'elle a atteint 168.191€ en 2017 (10.250€ en 2012). 200.000€ ont donc été inscrits au budget 2018 afin d'anticiper la possibilité d'une augmentation.

En effet, bien que l'enveloppe nationale reste figée en 2018 à un milliard d'euros, une augmentation pour la commune est fortement probable en raison des modifications de la carte intercommunale nationale : à enveloppe constante, ce sont les EPCI dont le périmètre reste inchangé qui verront leur prélèvement progresser.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :**

Les autres charges de gestion courante sont composées principalement des contingents incendie, des participations aux différents syndicats, des indemnités des élus, de la participation au festival du château et à l'école Notre Dame et des subventions versées au CCAS ainsi qu'aux associations.

Les indemnités + charges des élus sont évaluées à 187.431€ en 2018 (185.870€ au BP 2017).

La participation au SDIS est inscrite au budget 2018 à hauteur de celle versée depuis 2015, soit 431.000€ (les nouvelles modalités de calcul imposées par le conseil d'administration du SDIS ont été annulées par le Tribunal Administratif le 15/12/2016. Le SDIS ayant fait appel, la commune reste dans l'attente d'un nouveau jugement). Sans le recours déposé par la commune, la participation serait de près de 671.000€ en 2018, soit une augmentation de 240.000€.

Les participations aux syndicats sont estimées pour 2018 à 64.000€ contre 83.500€ au BP 2017 en raison du ralentissement du nombre de travaux effectués par le Symielec. Les participations au festival du château et à l'école Notre Dame restent stables.

La subvention au CCAS est fixée à 275.000€ contre 264.000€ au BP 2017. Cette augmentation est due à une diminution des subventions perçues par le CCAS dans le cadre de la maison de service au public (-5.000€), ainsi qu'à une hausse des amortissements (+5.600€).

Les subventions aux associations sont identiques à celles votées en 2017, soit 95.000€.

➤ **Chapitre 66 – Charges financières :**

Les charges financières sont composées principalement du remboursement des intérêts des emprunts contractés par la commune. Elles sont en légère diminution (-4%).

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :**

Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle pour d'éventuels titres à annuler.

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :**

Grâce à l'affectation de l'excédent de 2017 pour 2.277.708,59€, la section de fonctionnement dégage un autofinancement de 2.196.656€ au profit de la section d'investissement.

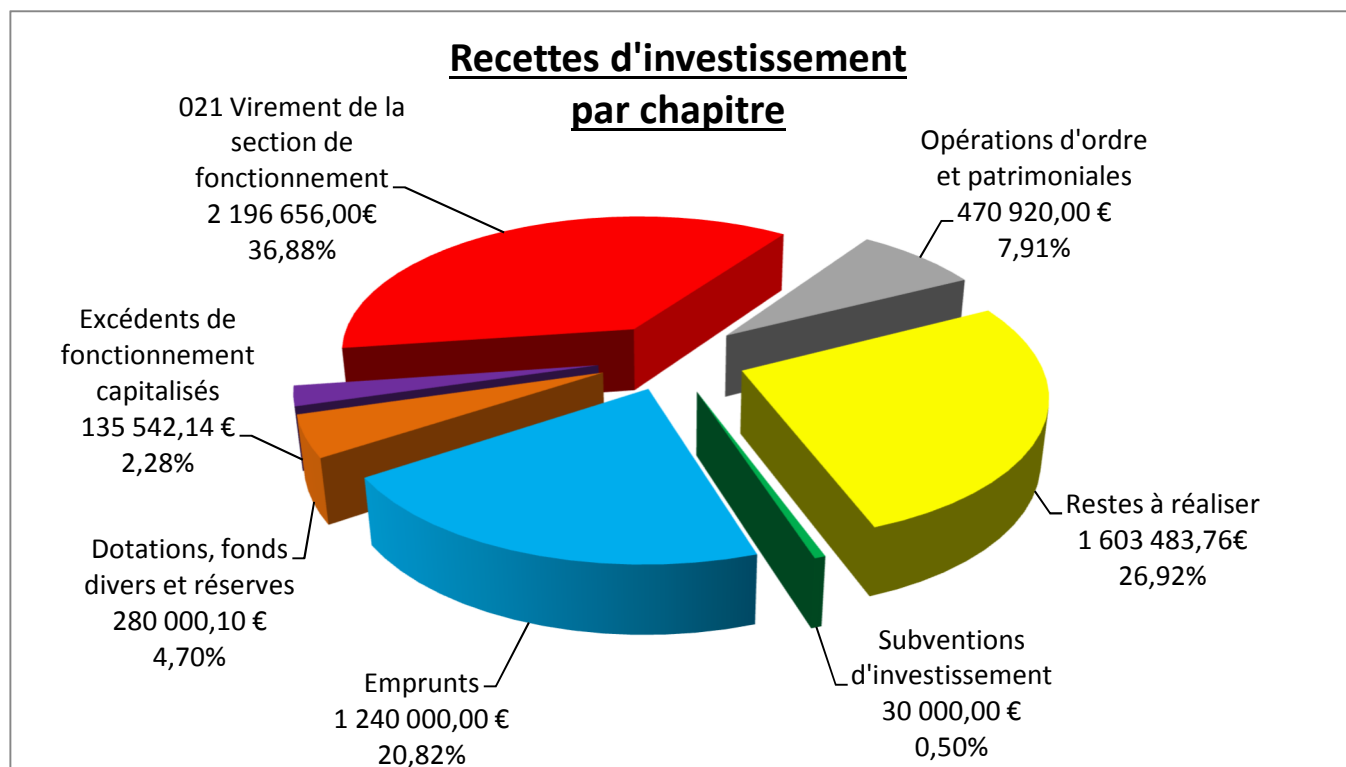
➤ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre :**

Elles sont composées des diverses écritures d'amortissement.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Recettes d'investissement

	BP 2017	BP 2018	Evolution en %
13 Subventions d'investissement	231 000,00 €	30 000,00 €	-87,01%
16 Emprunts	1 478 000,00 €	1 240 000,00 €	-16,10%
Total recettes d'équipement	1 709 000,00 €	1 270 000,00 €	-25,69%
10 Dotations, fonds divers et réserves	300 766,72 €	280 000,10 €	-6,90%
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	49 065,53 €	135 542,14 €	176,25%
Total des recettes financières	349 832,25 €	415 542,24 €	18,78%
Total recettes réelles	2 058 832,25 €	1 685 542,24 €	-18,13%
021 Virement de la section de fonctionnement	1 310 774,00 €	2 196 656,00 €	67,58%
040 Opérations d'ordre	405 780,00 €	451 470,00 €	11,26%
041 Opérations patrimoniales	2 500,00 €	19 450,00 €	678,00%
Total recettes d'ordre	1 719 054,00 €	2 667 576,00 €	55,18%
Restes à réaliser	1 456 845,75 €	1 603 483,76 €	10,07%
Total recettes d'investissement	5 234 732,00 €	5 956 602,00 €	13,79%



➤ Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Ce chapitre n'intègre en 2018 que les amendes de police à hauteur de 30.000€. En effet, à ce jour aucune subvention n'a été accordée à la commune. Les subventions estimées ne peuvent être

comptabilisées (elles seront ajoutées au budget après notifications par l'intermédiaire de décisions modificatives).

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :**

1.240.000€ sont inscrits en emprunts. Toutefois, après déductions de certaines subventions estimées et de la cession du terrain de la Verte Vallée, l'emprunt contracté devrait s'élever de 600.000€ à 800.000€ maximum. De plus, ce montant pourra être revu à la baisse en cas d'accord de subventions supplémentaires ou supérieures aux montants évalués.

➤ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :**

Ce chapitre est composé de la taxe d'aménagement ainsi que du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée). Celui-ci a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, de la TVA acquittée sur leurs investissements de l'année précédente, sur la base d'un taux forfaitaire.

Le FCTVA est en légère diminution en 2018 en raison d'une baisse sensible des dépenses d'équipement réalisées en 2017 (1.394.170€ contre 1.559.987€ en 2016).

➤ **Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :**

Il s'agit du besoin de financement de la section d'investissement de 2017 (y compris les restes à réaliser).

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :**

Grâce à l'affectation de l'excédent de 2017 pour 2.277.708,59€, la section de fonctionnement dégage un autofinancement de 2.196.656€ au profit de la section d'investissement.

➤ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre :**

Ces opérations d'ordre sont composées des diverses écritures d'amortissement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :**

En 2018, les opérations patrimoniales concernent :

- L'acquisition gratuite d'une parcelle dans le cadre de l'élargissement du chemin des Penchiers. Il s'agit d'une écriture comptable consistant à comptabiliser la valeur réelle de l'acquisition ;
- La récupération sur une avance forfaitaire faite dans le cadre d'un marché de travaux.

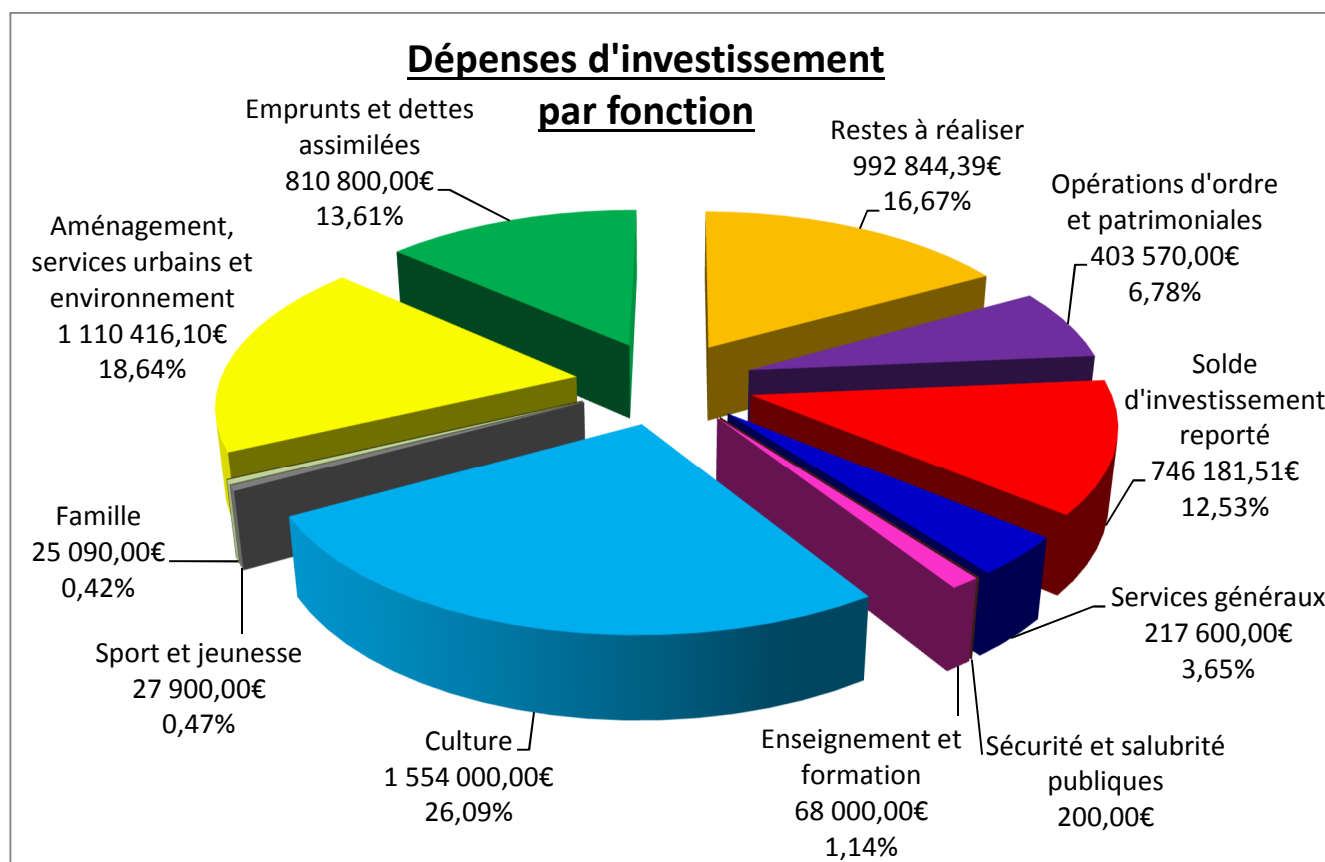
➤ **Restes à réaliser :**

Les crédits inscrits en restes à réaliser correspondent à :

- L'emprunt 2017 : 1.000.000€ soit 400.000€ pour la voirie et 600.000€ pour la salle des fêtes (contrats signés en 2017, fonds versés en 2018) ;
- Diverses subventions d'investissement (en attente du versement des différents organismes) : 603.483,76€ soit 340.000€ pour la salle des fêtes, 238.979€ pour la voirie et 24.505€ dans le cadre de l'OPAH.

b. Dépenses d'investissement

	BP 2017	BP 2018	Evolution en %
20 Immobilisation incorporelles	121 900,00 €	71 650,00 €	-41,22%
204 Subventions d'équipement versées	203 840,00 €	17 000,00 €	-91,66%
21 Immobilisations corporelles	544 160,00 €	330 150,00 €	-39,33%
23 Immobilisations en cours	1 786 100,72 €	2 584 406,10 €	44,70%
Opérations d'équipement	4 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Total des dépenses d'équipement	2 660 000,72 €	3 003 206,10 €	12,90%
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	-
16 Emprunts et dettes assimilées	740 700,00 €	810 800,00 €	9,46%
Total des dépenses financières	740 700,00 €	810 800,00 €	9,46%
Total dépenses réelles d'investissement	3 400 700,72 €	3 814 006,10 €	12,15%
040 Opérations d'ordre	325 620,00 €	384 120,00 €	17,97%
041 Opérations patrimoniales	2 500,00 €	19 450,00 €	678,00%
Total dépenses d'ordre	328 120,00 €	403 570,00 €	22,99%
001 Solde d'investissement reporté	882 204,95 €	746 181,51 €	-15,42%
Restes à réaliser	623 706,33 €	992 844,39 €	59,18%
Total dépenses d'investissement	5 234 732,00 €	5 956 602,00 €	13,79%



Dans un contexte toujours aussi incertain, les bons résultats de l'exercice 2017 permettront de réaliser un programme d'investissement supérieur à celui prévu au budget 2017 (BP 2018 : 3.003.206,10 € + 992.844,39€ de restes à réaliser).

Les crédits seront affectés de la manière suivante :

Moyens et équipements :

- Ecoles – matériel informatique + mobilier : 18.000€
- Centre de loisirs – mobilier : 10.300€
- Multi-accueil collectif – matériel + mobilier : 17.890€
- Cuisine centrale - matériel : 10.000€
- Matériel informatique (logiciels/PC/scanner/imprimante) : 44.680€
- Prévention et sécurité – matériel : 8.650€
- Services techniques – matériel : 60.860€
- Services administratifs - matériel : 15.850€
- Achat d'un camion poids lourd 19T avec grue : 60.000€

Cadre de vie :

- Aménagement urbain (panneaux de signalisation/mobilier urbain) : 25.000€
- Extension du cimetière (étude) : 5.000€
- Caméra cimetière : 3.600€
- Bibliothèque (étude de faisabilité) : 15.000€
- Etude – accessibilité voiries et espaces publics/installation de boucles auditives (PAVE) : 4.100€
- Fresque « capital de la figue » : 15.000€
- Poteaux incendie : 12.000€

Travaux bâtiments :

- Salle des fêtes (réhabilitation) : 1.539.000€
- Bâtiments scolaires (chaudières/faux plafonds etc.) : 35.000€
- Centre de loisirs (jeux extérieurs, sol souple) : 9.600€
- Cuisine centrale (groupe de secours chambres froides) : 5.000€
- Multi-accueil collectif (chaudière) : 7.200€
- Tennis (réfection de deux courts) : 8.000€
- Annonce concession photovoltaïque : 870€
- Travaux d'accessibilité CTM/cinéma/crèche/PFSS (ADAP) : 50.000€

Travaux voies et réseaux :

- Traverse des frères – études/démolitions/travaux : 507.000€
- Fillols / Pachiquous – trottoirs et piétonniers/éclairage public : 240.206€
- L'Herminier – piétonnier + square : 45.000€
- Parking de la gare – travaux/éclairage public : 51.000€
- Relevé des réseaux classe A éclairage public – Symielec : 44.000€
- Fontaine Faubourg Notre Dame : 2.000€
- Laugiers/Pachiquous - déplacements de poteaux ERDF et Télécom : 7.000€

Acquisitions :

- Acquisitions foncières diverses : 60.000€
- Alignements et frais d'actes : 15.000€

Participations :

- Construction d'un mur - Marcel Pagnol (Var Habitat) : 7.000€
- Jardins de So – participation pour extension de réseau EDF : 12.400€

Divers - urbanisme :

- Enquête PLU, frais de reprographie des documents d'urbanisme : 22.000€
- Façades : 10.000€

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :**

Ce chapitre est composé principalement du remboursement du capital des emprunts de la commune (809.600€) ainsi que du remboursement d'une caution versée par le locataire du bureau des titres sécurisés (1.200€). Le remboursement du capital de la dette est en légère augmentation (+9%).

➤ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre :**

Ces opérations d'ordre sont composées des diverses écritures d'amortissement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :**

Les opérations patrimoniales en 2018 concernent l'acquisition gratuite d'une parcelle (élargissement du chemin des Penchiers), ainsi que la récupération sur une avance forfaitaire faite dans le cadre d'un marché de travaux.

➤ **Restes à réaliser :**

Les dépenses d'équipement engagées mais n'ayant pu être réalisées ou mandatées en 2017 sont :

- Aménagement (subventions façades, les Laugiers Sud, OPAH, création de la ZAC, PLU, règlement local de publicité) : 228.789,10€
- Acquisitions : 69.100,69€
- Travaux – voirie : 385.057,85€
- Travaux – bâtiments : 188.167,39€
- Achats et matériels divers : 121.729,36 €

➤ **Chapitre 001 – Solde d'investissement reporté :**

Il s'agit du déficit de la section d'investissement cumulé de l'exercice 2017, reporté sur l'exercice 2018 (hors restes à réaliser). Le solde d'investissement reporté est négatif en 2017 en raison d'importants restes à réaliser en recettes d'investissement.

4. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	BP 2017	BP 2018	Ecart
Recettes réelles de fonctionnement (dont travaux en régie)	13 463 651 €	13 282 330 €	-181 320 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	12 744 295 €	12 703 033 €	-41 262 €
Marge brute	719 356 €	579 297 €	-140 058 €
Remboursement des intérêts de la dette	305 000 €	293 000 €	-12 000 €
Epargne brute	414 356 €	286 297 €	-128 058 €
Remboursement du capital de la dette	740 700 €	809 600 €	+68 900 €
Epargne nette	-326 344 €	-523 303 €	-196 958 €

Malgré la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, nous constatons une dégradation de l'épargne nette par rapport au budget précédent.

En effet, le budget primitif 2018 présente une épargne nette négative de -523 303€. Ceci est la conséquence directe de la diminution des recettes réelles de fonctionnement.

Le BP 2017 présentait déjà une épargne nette négative de -326 344€. Toutefois, la situation s'est nettement améliorée en cours d'année, puisque le compte administratif 2017 devrait présenter une épargne positive évaluée à +777.258€ (économies sur les dépenses de fonctionnement + recettes inattendues en fonctionnement telles que des remboursements sur les rémunérations du personnel, des taxes additionnelles aux droits de mutations, des taxes sur les terrains devenus constructibles et de la fiscalité supplémentaire).

BUDGET ASSAINISSEMENT

L'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau devait initialement transférer, conformément à la loi NOTRe, la compétence assainissement à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018.

La commune de Solliès-Pont s'est opposée à ce transfert de compétence par sa délibération du 19 décembre 2017. Il est donc nécessaire d'établir un budget primitif pour l'année 2018.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2018	571 085,00 €	147 340,88 €
+		+	+
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2017	0,00 €	423 744,12 €
=		=	=
Total section de fonctionnement		571 085,00 €	571 085,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2018 (y compris le compte 1068)	543 125,15 €	809 504,00 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser 2017	6 694,13 €	0,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	259 684,72 €	0,00 €
=		=	=
Total section d'investissement		809 504,00 €	809 504,00 €

TOTAL

Total du budget		1 380 589,00 €	1 380 589,00 €
------------------------	--	-----------------------	-----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT PREVUES

- Etude – zonage d'assainissement : 4.000€
- Réfection du réseau d'eaux usées rue Gabriel Péri : 80.000€
- Réfection du réseau d'eaux usées à l'Enclos : 40.000€

FONCTIONNEMENT

La surtaxe communale inscrite au budget 2018 est estimée à 140.000€. Le montant de la surtaxe communale reste identique aux exercices antérieurs et s'élève à 0,30€/m3.

BUDGET EAU

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2018	1 542 636,00 €	316 010,99 €
+		+	+
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2017	0,00 €	1 226 625,01 €
=		=	=
Total section de fonctionnement		1 542 636,00 €	1 542 636,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2018 (y compris le compte 1068)	1 602 747,56 €	1 689 767,68 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser 2017	95 657,44 €	0,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	0,00 €	8 637,32 €
=		=	=
Total section d'investissement		1 698 405,00 €	1 698 405,00 €

TOTAL

Total du budget		3 241 041,00 €	3 241 041,00 €
-----------------	--	----------------	----------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT PREVUES

- Remplacement réseau chemin des Anduès : 50.000€
- Remplacement réseau impasse des Pachiquous : 40.000€
- Maillage des Fourches et des Anduès : 130.000€
- Extension de réseau RD258 : 15 000€
- Protection du puits des Sénès : 180.000€

FONCTIONNEMENT

La surtaxe communale inscrite au budget 2018 est estimée à 300.000€. Le montant de la surtaxe communale reste identique à 2017 et s'élève à 0,56€/m3.

Le budget annexe de l'eau sera transféré à l'intercommunalité au 1er janvier 2020.